

L'Etat n'est pas le seul responsable des problèmes financiers des départements, Le Monde.fr, 19 novembre 2009

1 - Il est difficile de savoir combien de départements sont concernés

En octobre, Gérard Larcher (UMP), président du Sénat, estimait qu'une quinzaine de départements étaient menacés de dépôt de bilan, *"à cause du coût de la dépendance des personnes âgées"*. Claudy Lebreton, président (PS) de l'Assemblée des départements de France (ADF) estime qu'il y en a *"une grosse vingtaine"*.

Pour **William Gilles**, maître de conférences en droit public à l'université Paris 1, le nombre de départements en difficulté est difficile à évaluer. De fait, *"la tendance [des hommes politiques] est plutôt à augmenter le nombre de départements en difficulté pour mettre en lumière les problèmes"*.

De même, un département ne peut pas déposer le bilan.

2 - L'Etat doit plus de trois milliards aux départements.

(...)

D'où vient ce chiffre ? **William Gilles**, maître de conférences à l'université Paris 1, m'a expliqué que cette "dette" provient des compensations que doit l'Etat aux départements.

Depuis 2004, de plus en plus de compétences (notamment sociales) ont été transférées aux départements. *"Les compensations de l'Etat ont lieu, mais sur la base des données de départ. Or, depuis, les données changent : la population vieillit ou augmente, les prestations sociales sont plus nombreuses à assurer, etc."*

Or, la compensation de l'Etat ne suit pas les changements de situation des départements. C'est précisément là que se trouvent les 3 milliards d'euros manquants, sur le budget de l'ensemble des départements (qui s'élève à 62 milliards d'euros). Il s'agit de ce que l'Etat ne compense pas sur les prestations sociales qui sont aujourd'hui assurées de manière obligatoire par les

départements : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap.

Coût total pour les départements en 2008 : 11 milliards d'euros. Or l'Etat a versé environ 8 milliards d'euros aux départements. Il reste donc 3,8 milliards, souligne Claudy Lebreton. Bien sûr, côté gouvernement, l'analyse est un peu différente, puisque François Fillon a expliqué que les collectivités locales devaient, d'une certaine manière, participer à l'effort national sur le budget.

*“En fait, les transferts de compétences sont toujours défavorables à terme aux collectivités”, explique **William Gilles** qui précise : “L'Etat compense, mais il fait le minimum et les départements disent vrai, même s'ils tiennent aussi à eux de chercher d'autres ressources”*

3 - A qui la faute : L'Etat où la crise ?

(...)

La dette de l'Etat pèse donc sur les départements, mais elle n'est pas la seule raison facteur de leurs difficultés financières. Quel est la part de chaque facteur ? *“Difficile à dire, il n'y a pas d'observatoire indépendant sur cette question”,* explique **William Gilles**. *“La Cour des comptes pourrait le faire”,* estime Claudy Lebreton, qui se dit prêt à confronter les chiffres.

Enfin, il faut souligner le cas de la Seine-Saint-Denis, victime, dans la crise financière, d'emprunts dits “toxiques”, qui font exploser sa dette.

La “dette” de l'Etat envers les départements ne suffirait pas à rétablir pleinement la santé financière des conseils généraux. Mais ils iraient un peu moins mal.

Nabil WAKIM

L'Etat ne compense par les transferts aux collectivités locales, Le Monde.fr, 02 décembre 2009

1 - La compensation n'a pas suivi la décentralisation

Comme l'expliquent les patrons de collectivités locales, de gauche comme de droite, le transfert de compétences ne s'est pas accompagné des compensations nécessaires. Dans son [rapport](#) (lire notamment page 12 du PDF) sur la décentralisation d'octobre 2009, la Cour des comptes le souligne très clairement. Le rapport souligne que *“les modes de compensation par l'Etat des transferts ont été très fluctuants et le plus souvent jugés insuffisants”*. La Cour constate que l'acte II de la décentralisation de 2003, inscrit dans la Constitution, instaure *“l'autonomie financière et la maîtrise par les collectivités d'une partie déterminante de leurs ressources”*.

Le problème est que la compensation avait été prévue sur la base de 2003, et n'a quasiment pas évolué depuis. Or, la situation des collectivités a évolué : la population augmente, ou diminue, et surtout, elle est plus âgée. Les prestations sociales qui vont avec sont donc plus lourdes à assumer, surtout pour les départements.

“Le transfert est en fait la photographie à un moment précis, or les dépenses sociales d'un département évoluent”, m'a expliqué Bruno Sido, sénateur UMP, président du conseil général de la Haute-Marne et par ailleurs secrétaire général de l'Assemblée des départements de France (ADF). Et de souligner que, *“sur ce constat, tout le monde est d'accord : la Cour des comptes, le Conseil d'Etat et les élus locaux”*.

Quel que soit les transferts de compétences, m'expliquait lors d'une [précédente enquête](#) **William Gilles**, maître de conférences en droit public à l'université Paris 1, *“ils sont toujours défavorables à terme aux collectivités”*, sur le plan financier.

(...)

Nabil WAKIM